



TÉMOIGNAGE

Deux exemples de fermes interrogeant les relations capital-foncier-travail-famille

François Guigon*, Sophie & Didier Boyrel**, Philippe Prévost

*Viticulteur, président des Vignerons ardéchois

**Polyculteurs-éleveurs en Ardèche

Si le rôle de l'agriculteur et de l'unité de production agricole restent relativement constants dans le temps (production de biens alimentaires et non alimentaires, gestion des espaces ruraux,...), en dépit de différentes ruptures à certaines périodes (accès à la propriété, spécialisation et productivisme, séparation entre vie professionnelle et vie familiale, éloignement du lieu d'habitation de la ferme,...), la période actuelle se caractérise par une grande diversification dans la mobilisation des facteurs de production : relation au capital (ferme vs microferme), relation au travail (individuel vs collectif), relation aux activités (production de matière vs services et aménités), relation au territoire (production d'assolements et successions de culture), relation à la transmission (parts sociales vs filiation familiale), relation à la recherche (lieu d'innovations vs lieu d'application de règles), relation aux normes professionnelles (au cœur vs à la marge du(es) modèle(s) d'exploitation),...

Deux exemples d'agriculteurs illustrent cette diversification des façons de mobiliser les facteurs de production.


Témoignage de François Guigon, viticulteur à Alba La Romaine, Président des vigneronns ardéchois

Vigneron sur 30ha de vigne en IGP Ardèche, F. Guigon assure la présidence des Vignerons ardéchois, Union des caves coopératives de l'Ardèche méridionale (12 coopératives). Cette union coopérative représente plus de 80% de la production viticole de l'IGP Ardèche, avec la particularité d'être en apport total de la part des coopérateurs. Une transition est en cours sur le territoire, d'une part sur le plan du renouvellement des viticulteurs et d'autre part sur les démarches agroécologiques. Depuis 2012, l'Union coopérative investit dans le soutien à l'installation des jeunes, en complément des aides publiques comme la DJA, sous forme d'aide au fermage, de relation aux cédants, de soutien à l'assurance récolte, ce qui a permis de soutenir plus de 50 installations, mais ce n'est pas suffisant. Ayant constaté que plus de la moitié du foncier est exploité par des viticulteurs de plus de 55 ans, il y a besoin de préserver ce foncier au profit de la viticulture. Et sachant que plus de 20% des surfaces actuelles n'ont pas de succession assurée, l'union Vignerons Ardéchois a réfléchi à d'autres façons d'installer des jeunes non issus du milieu agricole. Il a ainsi été décidé la création d'une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif), qui permet à des souscripteurs d'acheter des parts d'une ferme (1000 € la part). Les souscripteurs sont des citoyens, locaux ou extérieurs à l'Ardèche, qui ont envie que la viticulture ardéchoise poursuive son aventure sous sa forme actuelle, c'est-à-dire avec des exploitations à taille humaine, parce que le foncier est maîtrisé et non à la main d'investisseurs. En un an, cette SIC a vu 450 souscripteurs investir pour un montant de 900.000 €, ce qui dépasse les objectifs fixés. Cela a permis de racheter quatre fermes, avec l'installation de plusieurs jeunes. Ces vigneronns installés pourront ensuite racheter les terres qu'ils exploitent, afin que la SIC puisse réinvestir dans d'autres affaires foncières. Une des fermes rachetées est gérée en direct par l'Union des coopératives, car cela fait partie des obligations liées

à la SIC, mais cela a aussi de nombreux intérêts pour l'union des coopératives. Le premier intérêt est de pouvoir avoir un domaine de démonstration en viticulture biologique, car si la viticulture ardéchoise est en démarche raisonnée depuis longtemps, le volume de vin biologique reste encore faible et particulièrement dans les coopératives, alors que c'est un segment de marché qui augmente fortement depuis ces dernières années. Ce domaine va ainsi servir de lieu de formation pour la conversion des viticulteurs ardéchois et sera également un lieu oenotouristique, avec des chambres d'hôtes et un lieu de réception. Mais il sera aussi un lieu de communication vers des clients qui ont besoin de voir la viticulture dans sa réalité concrète, et en particulier les importateurs qui souhaitent acheter des vins de domaine en même temps que d'autres vins plus standard. Le domaine a un encépagement caractéristique du secteur, avec Viognier et Chardonnay en cépages blancs, et Syrah, Grenache, Cabernet Sauvignon, Merlot.

L'approche agronomique sur ce domaine est très orientée sur la gestion de la biodiversité. Un partenariat avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) vient d'être mis en place pour étudier l'évolution de la faune avec la conversion en agriculture biologique. Ce partenariat qui débute est un vrai enjeu car l'objectif est d'avancer ensemble, les adhérents de la LPO comprenant mieux les contraintes des vigneronns, les vigneronns comprenant mieux les risques liés à la diminution de la biodiversité.

Exploitation agricole : ferme de Sauveplantade (UVICA)

Caractéristiques	Description
Statut juridique	SCIC
SAU (dont % en propriété)	25 ha
Main d'œuvre (dont ETP salariés et main d'œuvre familiale)	2 UTH
Système de production	Vigne IGP pluricépages
Objectifs stratégiques pour l'exploitation	Conversion en bio Domaine vitrine pour les vigneronns ardéchois Domaine Ecole pour les vigneronns Lieu Oenotouristique (réception, chambres d'hôtes)
Priorités du chef d'exploitation	Effet d'entraînement sur le bio
Image illustrative	

Témoignage de Didier et Sophie Boyrel, agriculteurs-éleveurs à Mirabel

Didier et Sophie Boyrel sont installés depuis 25 ans sur leur ferme et ont évolué beaucoup dans leur système de production et l'organisation de leur ferme.


L'exploitation en polyculture-élevage, de petite taille (25ha de SAU dont 5 ha de terres labourables), est désormais complètement en agriculture biologique, depuis la possibilité offerte par l'Union des coopératives de conversion bio. Les autres productions végétales sont l'olivier et la luzerne, et deux productions animales constituent la base du revenu : un élevage de porc plein air et un élevage de poules pondeuses. Quelques génisses permettent en outre de valoriser les terres de landes. Enfin, il y a une activité de service avec un gîte rural. Sur le plan agronomique, les terrains sont à faible potentiel.

Cette exploitation a été reprise des parents Boyrel, mais la difficulté du début était que cette ferme n'était pas rentable avec le système d'exploitation existant. Dans un premier temps, il a fallu repenser le système de production avec des activités rentables, en créant l'atelier de poules pondeuses et en réduisant la SAU par l'abandon de 5ha de terres à céréales en fermage qui n'avaient pas une rentabilité régulière. Le choix du bio était personnel et cela a rendu difficile l'installation dans un premier temps car elle était peu soutenue par les instances départementales, mais la banque Crédit agricole a apporté son soutien, ce qui a permis une installation comme jeune agriculteur. Etant la première ferme ardéchoise produisant des œufs bio, un contrat de vente des œufs à une coopérative de la Drôme a permis d'assurer la réussite commerciale, la demande en œufs bio ayant explosé au moment de la crise de la vache folle. Après une première réussite technique et économique, la ferme a évolué en 2002 par la mise en place de l'atelier de porc plein air, avec une volonté personnelle de relancer du porc ardéchois pour l'IGP charcuterie d'Ardèche. Mais ce sont en fait les bouchers locaux et non les artisans et industriels charcutiers de l'IGP qui ont été les plus intéressés. Là encore, cette production a été un succès technique et économique, au point d'être obligé de mettre en location quelques ha de vigne pour pouvoir garder la disponibilité sur les principaux ateliers.

L'exploitation a évolué dans son statut pour prendre en compte les besoins du couple. Ainsi, Sophie a rejoint Didier sur l'exploitation entre 1998 et 2001, à la naissance de leurs garçons, alors qu'elle était salariée depuis son début de carrière. Dans un premier temps, elle a construit sa propre activité sur la ferme en développant une activité de ferme pédagogique, mais avec un statut de conjointe d'exploitation, une certaine frustration amène le couple à réorganiser les activités en 2008, en donnant un statut de salariée à Sophie et avec la responsabilité de l'atelier poules pondeuses et du gîte rural. Didier a alors pu développer l'élevage de porc plein air et dix ans après, l'exploitation a trouvé son rythme de croisière.

Pour autant, à partir de 2016, une réflexion au sein du couple a eu lieu sur la préparation de l'étape suivante, et il a fallu alors interroger les conditions de départ à la retraite. C'est ce qui les a décidés à changer de statut d'entreprise, pour que Didier devienne également salarié (au lieu de chef d'exploitation) afin de pouvoir avoir un meilleur retour sur ses cotisations que ce que lui permet le statut de chef d'exploitation agricole d'une EARL (Entreprise agricole à responsabilité limitée). Il est ainsi devenu président-gérant de la SASU (Société à actions simplifiées unipersonnelle), avec un statut de cadre salarié. Cette nouvelle situation donne au couple d'agriculteurs une confiance pour aborder la suite de leur entreprise tout en préparant leur fin de carrière.

Exploitation agricole : ferme de Sophie et Didier Boyrel

Caractéristiques	Description
Statut juridique	SASU depuis 2018 (après entreprise individuelle)
SAU (dont % en propriété)	25ha (85% en propriété)
Main d'œuvre (dont ETP salariés et main d'œuvre familiale)	2 UTH couple + 1 équivalent UTH employé
Système de production	Vigne – luzerne – Oliviers et le reste en landes pâturées Porc de plein air et poules pondeuses ((bio))
Objectifs stratégiques pour l'exploitation	Consolidation du système actuel pendant quelques années (études des enfants) puis diminution du nombre de productions
Priorités du chef d'exploitation	Réduire l'empreinte écologique et réduire la pénibilité du travail
Image illustrative	

Deux exemples qui illustrent les évolutions en cours dans l'organisation et le fonctionnement des exploitations agricoles

Ces deux exemples montrent comment les agriculteurs cherchent à adapter leurs conditions d'exercice de leur métier aux évolutions sociétales, et les innovations juridiques offrent dans ces deux cas une solution adaptée.

Dans le premier exemple, les viticulteurs ont trouvé le moyen de combiner le besoin de renouvellement de vigneron coopérateurs et la demande des citoyens de préserver une agriculture à taille humaine. D'un côté, la démarche collective d'investissement permet de proposer à des jeunes une installation à moindre coût d'investissement dans le capital foncier, principal handicap à l'installation hors cadre familial. De l'autre côté, les citoyens, en dehors de leur engagement éthique, se retrouvent co-propriétaires de domaines viticoles et bénéficient ainsi de moments communs de convivialité : taille, vendanges, cuvées spéciales, ... Ces moments de convivialité sont essentiels pour favoriser la compréhension mutuelle entre les besoins des vignerons et les attentes des citoyens, particulièrement sur les questions de préservation de la biodiversité et de risques sanitaires liés aux pesticides.

Dans le second exemple, l'exploitation familiale a fortement évolué pour prendre en compte, d'une part les attentes des consommateurs pour des produits de qualité, d'autre part les besoins et l'intérêt de chacune des personnes du couple. Ces évolutions par étapes montrent l'importance de la réflexion stratégique au sein de l'entreprise agricole et le besoin d'accompagnement juridique. Ces deux exemples montrent le besoin d'adapter les relations entre capital, foncier, travail et famille aux situations variées dans les territoires, dans les filières, dans les entreprises et même au

sein d'une famille d'agriculteurs. Comme le précisent Jeanneaux *et al.* dans ce numéro, le fait paradoxal de ces dernières décennies est la diversification des modèles d'exploitation agricole alors que le nombre d'entreprises agricoles ne cesse de diminuer. Et l'évolution des relations entre les facteurs de production et le chef d'entreprise reste encore largement inconnue dans les années à venir, car tout dépendra des évolutions des marchés agricoles, entre local et global, et des choix sociétaux qui se traduiront dans l'acte d'achat des citoyens-consommateurs et les politiques agricoles.

Ces deux exemples sont en tout cas révélateurs de ce besoin de partage de valeurs entre les agriculteurs et les citoyens, ainsi que de la nécessité des pouvoirs publics pour accompagner l'offre de solutions diversifiées et personnalisées permettant à l'activité agricole de rester voire se développer sur tous les territoires.



Les articles sont publiés sous la licence Creative Commons 2.0. La citation ou la reproduction de tout article doit mentionner son titre, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue AE&S et de son URL, ainsi que la date de publication.